

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Classe-de-6eme-des-annonces-a-la-marge>



école & société

Classe de 6ème : des annonces à la marge

- Éducation - Le collège -

Date de mise en ligne : mercredi 4 janvier 2023

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Alors que le ministère, dans sa communication, ne cesse d'alerter sur le niveau des élèves en français et en mathématiques notamment, Pap Ndiaye a annoncé, à la télévision une série de mesures pour la classe de 6e dès la rentrée 2023.

Renouant avec la tradition de son prédécesseur, le ministre Ndiaye a détaillé le 4 janvier des mesures visant à rehausser le niveau des élèves de collège en français et en mathématiques. Elles consistent en une généralisation du dispositif *Devoirs faits* pour tous les élèves de 6e mais aussi en la présence de professeurs des écoles qui, avec des groupes de petits niveaux, approfondiraient les acquis pour les uns et renforceraient les savoirs pour les autres en français et en mathématiques.

Des mesures qui manquent réellement d'ambition

Pour le SE-Unsa, il est indispensable de renforcer la liaison école-collège, ainsi que le lien entre les professeurs des écoles et du secondaire. Il faut néanmoins aller au-delà de la simple présence des professeurs des écoles au collège. Il faut permettre notamment des temps de travail collectif entre enseignants du 1er et 2d degré sur leur temps de service ainsi que des formations communes.

Les mesures annoncées, sans ambition, ne règlent en rien les difficultés de fonctionnement du collège. Pour le SE-Unsa, c'est bien une refondation du collège en lien avec de nouvelles méthodes d'apprentissage et de véritables regards croisés dont le système scolaire français a cruellement besoin. Force est de constater qu'on en est loin...

D'autres leviers à activer

La remédiation en groupe restreint pour prévenir et pallier les difficultés scolaires est certes utile mais ne doit pas être le seul levier à être actionné.

Pour le SE-Unsa, les Rased doivent être valorisés en leur redonnant les moyens qu'ils n'ont eu de cesse de perdre et doivent pouvoir trouver toute leur place en collège en lien direct avec les PsyEN.

De plus, les effectifs en hausse croissante corrélés aux suppressions de postes n'aident évidemment pas à l'individualisation des enseignements et à la pleine maîtrise des compétences du socle. Dans ce contexte, la généralisation du dispositif *Devoirs faits* est aussi un levier qui pourrait concourir à la réussite de tous dans la mesure où il maintient le lien entre le travail scolaire et le travail hors-scolaire. Pour ce faire, il faut que *Devoir faits* soit une plus-value méthodologique pour les élèves.

Quelle opérationnalité ?

La question posée par les mesures à venir est bien celle de leur faisabilité. Comment les enseignants du 1er degré interviendront-ils dans les collèges ? Sous quelle forme ? Ces heures représenteront-elles pour eux des heures supplémentaires qu'ils effectueront en plus de leur service à temps complet ou feront-ils partie intégrante de leurs obligations de service ? Sur quel temps ? Des postes spécifiques seront-ils créés dans les prochaines semaines lors de l'étude de la carte scolaire dans les départements ?

Les mêmes interrogations subsistent pour *Devoirs faits* : les intervenants seront-ils volontaires ? Seront-ils payés en heures supplémentaires ou ces heures seront-elles intégrées à leur service ?

À l'heure où le métier traverse une crise d'attractivité, les annonces peu explicitées du ministre interrogent, notamment si le ministère doit avoir recours à une contractualisation accrue pour honorer ses engagements... dans le cas bien sûr où il y aurait un nombre suffisant de postulants.

Pour le SE-Unsa, si le collège a besoin d'évolutions, il en mérite de bien plus efficaces et de bien ambitieuses. Le ministre doit revoir sa copie.